



Arrêt prolonger suite visite pre reprise possible?

Par **MINA94**, le **04/07/2019** à **14:46**

Bonjour, je suis actuellement en arrêt maladie et mon médecin m'a demandé de prendre rdv auprès de la médecine du travail pour une visite de pré reprise. Je ne peux pas reprendre mon travail ni physiquement ni moralement, je peux comprendre qu'il demande une visite mais là je pète les plombs! Je suis en panique à l'idée de reprendre! Je suis complètement fracassée physiquement. Cette visite de pré reprise peut aboutir à une prolongation de mon arrêt si je leur demande? Comment faire? Je veux au moins guérir physiquement avant! Merci de vos réponses.

Par **Visiteur**, le **04/07/2019** à **15:25**

Bonjour

Cette visite de PRE-reprise peut être demandée afin que soit appréciée votre capacité à reprendre le travail ou dans le cas contraire, votre inaptitude.

Mais elle ne peut pas avoir lieu tant que vous êtes en arrêt, sauf si effectivement elle demandée par vous-même, le médecin traitant ou le médecin conseil.

Par **MINA94**, le **04/07/2019** à **15:34**

Bonjour Pragma, merci pour votre réponse.

je crois que c'est une visite de pré reprise et pas de reprise, je serai encore en arrêt au moment du rdv. J'aimerais savoir si je peux demander à la médecine du travail d'être encore prolongée? Comment avoir une prolongation? Merci de votre réponse. MINA

Par **P.M.**, le **04/07/2019** à **15:39**

Bonjour,

La visite de reprise a lieu bien sûr pendant un arrêt-maladie, obligatoire pour les arrêts d'au

moins 3 mois, elle est destinée à faciliter la reprise du travail le moment venu ou au contraire à envisager une inaptitude...

Elle ne peut être demandée que par la salariée, le médecin traitant ou le médecin conseil de la CPAM...

Ce n'est pas le Médecin du Travail qui décide d'une prolongation mais le médecin traitant...

Par **MINA94**, le **04/07/2019** à **15:46**

Merci PM, alors au moment de cette visite le médecin du travail dira si je suis apte ou pas apte? Si il me dit pas apte à reprendre, comment ça se passe après car mon arrêt sera terminer une semaine après.

Par **P.M.**, le **04/07/2019** à **16:31**

Le Médecin du Travail pourrait éventuellement vous dire s'il envisage une inaptitude ou une aptitude laquelle pourrait être avec restrictions...

Apparemment, vous avez une autre information comme quoi votre arrêt sera terminé une semaine après et qu'il ne sera pas prolongé...

Par **MINA94**, le **04/07/2019** à **17:52**

Merci pour ces renseignements.